



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 2 septembre 2020 à 19h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 540-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 soit du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 soit du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 651-2020 soit du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 soit du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 soit du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 soit du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 15 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 soit du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 811-2020 soit du 25 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 814-2020 soit du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 5 août 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 818-2020 soit du 5 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 19 août 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 845-2020 soit du 19 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 26 août 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 895-2020 soit du 26 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 2 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement mais avec certaines restrictions et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Léger, appuyé par madame la conseillère Julie Léveillée et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

1. Lecture de l'ordre du jour

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020 À 19H

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2020
- 3. Approbation des comptes**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

4. **États financiers**
- 4.1 États financiers se terminant le 24 août 2020
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
8. **Affaires diverses**
- 8.1 Création d'un poste de lieutenant instructeur au Service de sécurité incendie
- 8.2 Embauche au poste de lieutenant instructeur du Service de sécurité incendie pour une période de six (6) mois à temps partiel
- 8.3 Avenant numéro 2 au contrat pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond) relatif à l'appel d'offres public TP202003-02
- 8.4 Appui à la MRC d'Argenteuil en lien avec sa demande au gouvernement du Canada d'intervenir et d'exercer une pression sur les gestionnaires et propriétaires des structures de soutènement, principalement Bell Canada, afin d'aider les Municipalités régionales de comté (MRC)
- 8.5 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs : Association des résidents du lac Paul (ARLP)
- 8.6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-111 afin d'autoriser un usage additionnel de type «résidence de tourisme» sur un lot d'une superficie de 14 926,5 mètres carrés, situé au 17, chemin Chartier
- 8.7 Dossier PIIA-2020-23 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 207 546 du cadastre du Québec
- 8.8 Dossier PIIA-2020-24 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 208 005 du cadastre du Québec
- 8.9 Dossier PIIA 2020-25 concernant construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 3 208 198 du cadastre du Québec
- 8.10 Proclamation des Journées de la culture
9. **Période de questions**
10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

2020-09-188



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2020.

ADOPTÉE.

2020-09-189

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'août 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'août 2020 totalisant **729 907,91 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois d'août 2020.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 24 août 2020**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 24 août 2020.

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois d'août 2020 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Restez à l'affut de la publication de l'Info Mille-Isles qui sortira sous peu. Vous y retrouverez notamment le mot du maire en lien avec les travaux du chemin Tamaracouta.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Globalement, nous avons environ 5 000 mètres de chemin de scarifiés et de fossé de creusé sur environ 6 600 à faire au total. Nous avons changé environ 60 % des ponceaux d'entrée charretière et 50 % de ceux qui seront installés sous la route. Nous avons étendu 15 % du gravier à étendre.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

L'entrepreneur général, Les excavations Serge Gingras inc., devrait terminer ses travaux vers la fin septembre. La progression est rapide car il utilise 3 pelles hydrauliques, un bélier et plusieurs camions. La section la plus difficile de son contrat (près du 5, chemin Tamaracouta) est maintenant terminée. Globalement, il faut retenir que nous avons effectué la majorité des travaux qui sont plus compliqués, pour une valeur d'environ 1 000 000 \$.

Le MTQ nous laisse circuler en alternance sur le chemin de Mille-Isles depuis le 3 août mais leurs travaux augmentent de beaucoup les temps de transport pour les travaux sur Tamaracouta. Heureusement, le Ministère devrait avoir fini l'asphaltage bientôt. La section du chemin Black au chemin Hammond devrait être prête à recevoir la couche finale de gravier à la mi-septembre. Par contre, l'entreprise David Riddell excavation / transport doit remplacer 2 gros ponceaux, pour une durée de 2 semaines. Nous avons planifié l'épandage du gravier le 28 septembre. L'asphaltage de cette section devrait être durant la semaine suivante (prévoir environ 1 semaine) si le temps nous le permet.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

À l'ordre du jour de la séance de ce soir, il y a la création d'un poste de lieutenant instructeur lequel viendra porter main forte au directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau. Ce nouveau poste permettra, entre autre, de continuer la formation des pompiers en formant de plus petits groupes. Également à l'ordre du jour, la nomination d'un employé pour ce poste.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Malgré la suspension de toutes les activités organisées par la Municipalité depuis le début de la pandémie, la Municipalité souhaite reprendre l'organisation des activités et événements à venir, en respect des normes de distanciation sociale du Ministère de la santé publique. Nous sommes donc à préparer les événements de l'Halloween et de Noël, en plus de reprendre les activités du programme 0-5 ans. Consultez l'Info Mille-Isles de septembre pour plus d'information à ce sujet.

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent) :

Nous sommes très fières de l'équipe du département d'urbanisme, qui a émis un plus grand nombre de permis que l'année dernière, avec une personne en moins pour l'été, et ce, malgré la situation actuelle. La Municipalité a réussi à s'adapter aux changements en effectuant la majorité de ses échanges par courriel et téléphone, limitant les rencontres en personne.

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

La semaine dernière était la dernière travaillée de l'étudiante en environnement Laurence Jourdain. Nous la remercions grandement pour tout le travail effectué. Elle a distribué plus de 220 composteurs aux citoyens (160 pour cette année plus un restant de l'année dernière). Elle a également appuyé l'étudiante aux travaux publics pour le recensement de la Renouée du Japon, en plus d'entamer le processus d'éradication de la plante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

Maire:

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Je commence avec le chemin Tamaracouta, comme madame la conseillère Charles vous l'a indiqué, les travaux vont bon train. Mais permettez-moi de remettre les pendules à l'heure concernant les travaux routiers sur le territoire de notre Municipalité. Tel qu'annoncé au printemps dernier, des travaux majeurs sont en cours sur le chemin Tamaracouta, et ce, pour quelques mois encore. Nous sommes désolés des incon vénients qu'occasionnent l'amélioration des chemins pour certains d'entre vous, mais ceux-ci vous ont été exposés avant le début des travaux.

J'ai pris connaissance de messages de frustration qui circulent sur les réseaux sociaux relativement à la signalisation. J'admets que ce n'est pas toujours parfait. Nous travaillons très fort à demeurer transparents et à vous communiquer de l'information claire et pertinente. Soyez assurés que nous concentrons nos efforts à améliorer notre signalisation routière.

En date du 25 août, je vous confirme que les travaux sur le chemin Tamaracouta vont bon train. Deux (2) chantiers sont en fonction, soit un à l'est et l'autre à l'ouest du chemin Black, ce qui explique les fermetures et détours avec lesquels nous devons composer. Vous pouvez vous attendre à ce que le chemin Tamaracouta soit fermé ainsi jusqu'à l'achèvement des travaux à la fin du mois d'octobre. Il faut comprendre qu'il s'agit d'un projet majeur de réhabilitation d'infrastructure routière et que nous respectons les exigences de l'industrie en termes de qualité en plus de veiller à la santé et sécurité des travailleurs et des automobilistes. Nous n'exécutons pas seulement des travaux de surfacage comme dans le passé, car nous effectuons une réfection profonde du chemin. Lorsque nous détectons une anomalie, comme une cavité remplie de terre ou de matière organique, il est important de l'excaver et de la remblayer avec de la matière compactable. Ce souci du détail, qui est de mise, ajoute un délai mais fait partie des situations à traiter sur un chantier de cette ampleur. Cet exemple, parmi beaucoup d'autres, explique ce type de fermeture, puisque des travaux de cette ampleur nécessitent de traiter toute la largeur de la route en même temps (on ne peut pas faire un côté puis l'autre). Le directeur du Service des travaux publics contrôle la situation et nous assure que la firme qui supervise le projet demeure vigilante et très pertinente. Notez que les chemins sont ouverts aux véhicules d'urgence et ils ont accès à tout le territoire, en tout temps, même pour les secteurs considérés fermés.

S'il y a des intéressés, il reste une centaine de voyages de remblais à donner. SVP communiquer avec le Service de l'urbanisme et environnement pour obtenir votre permis et communiquer le nombre de voyages qui vous intéresseraient. Il n'y a pas de frais, ni pour le permis, ni pour le remblai.

Une autre problématique avec laquelle nous devons composer est la signalisation du ministère des Transports du Québec sur le chemin de Mille-Isles. Même si le chemin est ouvert à la circulation en alternance depuis le 3 août, le MTQ garde en place ses indications « chemin barré », ce qui sème la confusion. Nos demandes répétitives pour la mise à jour de leurs panneaux de signalisation restent sans réponses. Ce n'est pas une situation facile et hors de notre contrôle. L'asphaltage



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

de ce tronçon tire à sa fin, heureusement, mais il reste encore des travaux à faire par le MTQ.

De plus, plusieurs citoyens sont préoccupés par la possibilité des excès de vitesse, particulièrement avec le nouveau pavage. Nous avons reçu des demandes d'installations de barrières de vitesse, qui inclut le chemin Tamaracouta. Ces requêtes ont été prises en compte et le conseil a demandé au directeur du Service des travaux publics de procéder à une analyse. Par la suite, des propositions seront présentées, et nous pourrons mettre de l'avant un plan pour toute la Municipalité. Nous aviserons aussi la SQ lorsque le temps sera arrivé.

Restez à l'affût des changements en consultant notre site Internet, la page Facebook ou en vous inscrivant à l'Infolettre de la Municipalité.

Pour terminer, je vous demande de demeurer attentifs aux consignes sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec. Avec le risque d'une seconde vague, la distanciation sociale, le port du masque et lavage des mains doivent demeurer le quotidien de tous.

As mentioned by Councillor Charles, roadwork on Tamaracouta is coming along. However, I would like to set the record straight with regards to the road work on our territory. As announced last spring, major work is underway on Tamaracouta Road for a few more months. We apologize again for the inconvenience that these road improvements could cause for some of you, though everyone was forewarned before the work began.

I became aware of frustration messages circulating on social media regarding detour signage. I admit that, it hasn't been perfect. We work very hard to remain transparent and to provide you with clear and relevant information. Rest assured that we are focusing our efforts on improving our road signage going forward.

As of August 25, I can confirm that the work on Tamaracouta Road is going well with two (2) sites in operation, one east and the other west of Black Road, which explains the closures and detours we have to deal with. You can expect Tamaracouta Road to be closed off in this way until work is completed at the end of October. It is important to understand that this is a major road infrastructure rehabilitation project and that we are meeting the industry's requirements in terms of quality as well as maintaining the health and safety of workers and motorists. We are not just doing resurfacing work as in the past, we are ensuring the roadbed is in proper shape. When we detect an anomaly, such as a cavity filled with soil or organic matter, it is important to excavate and backfill it with compactable material. This attention to detail, which is required, adds to delays but is also a part of the problems we expect to encounter. This example, among many others, explains this type of closure, since work of this magnitude requires treating the entire width of the road at the same time (we cannot do one side then the other). The Director of Public Works is monitoring the situation and assures us that the firm supervising the project remains vigilant and pertinent. Note that the roads are open to emergency vehicles and they have access to the entire territory, at all times, even for areas considered closed. If anyone is interested, we have over 100 loads of fill to give away. Those interested are asked to contact the urban planning and environment department to get their permit and to let us know how many loads they would like. There are no cost associated.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

Another problem we have to deal with is the signage of the ministère des Transports du Québec on Mille-Isles Road. Although the road has been open to alternating traffic since August 3, the MTQ has kept its "Closed road" signs in place, which creates confusion. Our repetitive requests to update their signs remain unanswered. This is not an easy situation and out of our control. Thankfully, paving between Black and Mille Isles road is almost complete, but the MTQ has more work to do this summer...

In addition, many citizens are concerned about the probability of speeding, especially with the new pavement. We have received requests for installation of speed barriers, including on Tamaracouta Road. These requests have been taken into account and Council asked the Director of Public Works to conduct an analysis and report back to us with options at our disposal, for the whole Municipality. We will also advise the SQ when the roadwork is finished so they can be more present.

Stay tuned for changes by consulting our website, Facebook page or by subscribing to the Municipality's Newsletter.

In closing, I ask you to remain attentive to the sanitary guidelines put in place by the Government of Quebec. With the risk of a second wave, social distancing, wearing a mask and washing your hands must remain everyone's daily routine.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois juillet 2020.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juillet 2020.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'août 2020.

8. Affaires diverses

8.1 *Création d'un poste de lieutenant instructeur au Service de sécurité incendie*

Considérant la nécessité de créer un poste de lieutenant instructeur afin d'assister le directeur avec la planification, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités de formation ;

2020-09-190



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

Considérant les nouvelles dispositions applicables en temps de COVID-19 qui requièrent la création de plus petits groupes pour la formation offerte aux pompiers ;

Considérant la recommandation 2020-113 déposée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, par laquelle il recommande la création du poste de lieutenant instructeur.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la création d'un poste de lieutenant instructeur au Service de sécurité incendie.

DE MODIFIER l'organigramme du Service de sécurité incendie, tel que présenté par le directeur.

ADOPTÉE.

2020-09-191

8.2 *Embauche au poste de lieutenant instructeur du Service de sécurité incendie pour une période de six (6) mois à temps partiel*

Considérant la résolution précédente créant le poste de lieutenant instructeur au Service de sécurité incendie ;

Considérant les besoins urgents du Service de sécurité incendie de procéder rapidement à l'embauche d'un lieutenant instructeur pour adapter les formations offertes aux pompiers et ainsi rencontrer les mesures restrictives relativement à la COVID-19 ;

Considérant que monsieur Vincent Charbonneau a démontré l'intérêt pour ce poste ;

Considérant que suite à l'analyse de son dossier, monsieur Vincent Charbonneau rencontre les exigences requises pour ce poste ;

Considérant la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, de procéder à l'embauche immédiate de monsieur Vincent Charbonneau au poste de lieutenant instructeur pour une période de six mois.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'embauche de monsieur Vincent Charbonneau au poste de lieutenant instructeur du Service de sécurité incendie pour une période de six (6) mois à temps partiel.

ADOPTÉE.

2020-09-192

8.3 *Avenant numéro 2 au contrat pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond) relatif à l'appel d'offres public TP202003-02*

Considérant la résolution 2020-04-099 qui confirme l'adjudication à l'entreprise Les Excavations Serge Gingras Inc. du contrat pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

Considérant la résolution 2020-06-148 qui confirme l'ajout de l'avenant numéro 1 au contrat ;

Considérant que la Municipalité et l'entrepreneur souhaitent apporter d'autres modifications au contrat ;

Considérant que l'entrepreneur a décelé des trous de terre noire sous le niveau de scarification exigé au contrat de neuf cents millimètres (900 mm) et que la terre noire dans telle situation doit être retirée afin d'éviter l'enfoncement du chemin à long terme ;

Considérant qu'à cet effet l'avenant numéro 2 prévoit le coût convenu avec l'entrepreneur de douze dollars (12 \$) par mètre cube de terre noire enlevée sous le niveau de scarification exigé à la demande de la Municipalité ;

Considérant qu'un ponceau en PEHD prévu au contrat pour le ruisseau près de l'intersection des chemins de Mille-Isles et Tamaracouta doit être remplacé, selon la firme d'ingénierie mandatée au projet, par un ponceau en ciment de classe 4 ayant 1050 millimètres de diamètre qui respecte la norme RSC 250 ASTM F984 ;

Considérant qu'à cet effet l'avenant numéro 2 prévoit que ce remplacement de ponceau implique des coûts additionnels de 6 091,69 \$ à l'entrepreneur pour l'achat et l'installation du ponceau en ciment ;

Considérant que l'entrepreneur a fourni de la pierre concassée de calibre MG-20 et MG-56 à la demande de la Municipalité et que le prix convenu est de 11,40 \$ par tonne, redevances municipales incluses, tel que prévu à l'avenant numéro 2 ;

Considérant que la Municipalité et l'entrepreneur acceptent que les délais d'exécution des travaux prévus au contrat soient repoussés de deux semaines, soit du 15 au 29 septembre 2020, pour terminer les travaux de reconstruction du chemin, de reprofilage de fossés et de changement de ponceaux ;

Considérant que les dépenses prévues à l'avenant numéro 2 au contrat sont inférieures à 50 000 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'avenant numéro 2 au contrat pour la réfection de certaines infrastructures du chemin Tamaracouta (entre les chemins de Mille-Isles et Hammond) relatif à l'appel d'offres public TP202003-02 ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent avenant ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-712.

ADOPTÉE.

2020-09-193

8.4 *Appui à la MRC d'Argenteuil en lien avec sa demande au gouvernement du Canada d'intervenir et d'exercer une pression sur les gestionnaires et propriétaires des structures de soutènement, principalement Bell Canada, afin d'aider les Municipalités régionales de comté (MRC), les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives à déployer internet haute vitesse par fibre optique*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

Considérant la résolution numéro 20-08-281 adopté par la MRC d'Argenteuil lors de la séance tenue le 12 août dernier relativement à sa demande au gouvernement du Canada d'intervenir et d'exercer une pression sur les gestionnaires et propriétaires des structures de soutènement, principalement Bell Canada, afin d'aider les Municipalités régionales de comté (MRC), les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives à déployer internet haute vitesse par fibre optique ;

Considérant que la Municipalité appui cette démarche, d'autant plus qu'elle est bénéficiaire des démarches de la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPUYER la MRC d'Argenteuil en lien avec sa demande au gouvernement du Canada d'intervenir et d'exercer une pression sur les gestionnaires et propriétaires des structures de soutènement, principalement Bell Canada, afin d'aider les Municipalités régionales de comté (MRC), les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives à déployer internet haute vitesse par fibre optique.

ADOPTÉE.

2020-09-194

8.5 ***Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs : Association des résidents du lac Paul (ARLP)***

Considérant le Programme de soutien technique des lacs de la Municipalité ;

Considérant la conformité de la demande de soutien financier par l'Association des résidents du lac Paul (ARLP) dans le cadre du programme de soutien technique des lacs.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant maximal de 150 \$ pour couvrir une partie de la somme engagée par l'Association des résidents du lac Paul (ARLP) pour l'analyse de l'eau du lac;

D'IMPUTER cette dépense à même l'activité de fonctionnement « Programme de soutien technique des lacs » au poste budgétaire 02-47000-453.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du programme de soutien aux associations de lac pour la protection des algues bleues, mise en place en 2007.

ADOPTÉE.

2020-09-195

8.6 ***Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-111 afin d'autoriser un usage additionnel de type «résidence de tourisme» sur un lot d'une superficie de 14 926,5 mètres carrés, situé au 17, chemin Chartier***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

Considérant que la demande vise à autoriser un usage additionnel de type «résidence de tourisme» sur un lot d'une superficie de 14 926,5 mètres carrés pour la propriété située au 17, chemin Chartier ;

Considérant que pour un usage additionnel de type «résidence de tourisme», la réglementation prescrit une superficie de lot minimale de 15 000 mètres carrés ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 18 août 2020 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-111 visant à autoriser un usage additionnel de type «résidence de tourisme» sur un lot d'une superficie de 14 926,5 mètres carrés pour la propriété située au 17, chemin Chartier.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2020-09-196

8.7 Dossier PIIA-2020-23 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 207 546 du cadastre du Québec

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 207 546 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Pierre ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 207 546 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2020-23, en imposant la condition suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

- a) *Que les équipements d'éclairage soient installés uniquement au pourtour de l'allée véhiculaire, des cases de stationnement et du bâtiment principal.*

ADOPTÉE.

2020-09-197

8.8 Dossier PIIA 2020-24 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 3 208 005 du cadastre du Québec, sur le chemin Julian

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 208 005 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Julian ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 005 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2020-24, sur le chemin Julian, aux conditions suivantes :

- a) *Que les surfaces de l'allée d'accès et des espaces de stationnement soient perméables ou semi-perméables.*
b) *Que les équipements d'éclairage soient installés uniquement au pourtour de l'allée véhiculaire, des cases de stationnement et du bâtiment principal.*

ADOPTÉE.

2020-09-198

8.9 Dossier PIIA 2020-25 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 208 198 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 208 198 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 198 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2020-25, en bordure du chemin de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2020-09-199

8.10 Proclamation des Journées de la culture

Considérant que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Mille-Isles et de la qualité de vie de ses citoyens ;

Considérant que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

Considérant que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

Considérant que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

Considérant que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROCLAMER, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à tout moment à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2020-09-200

10. Levée de la séance

À **19h39**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

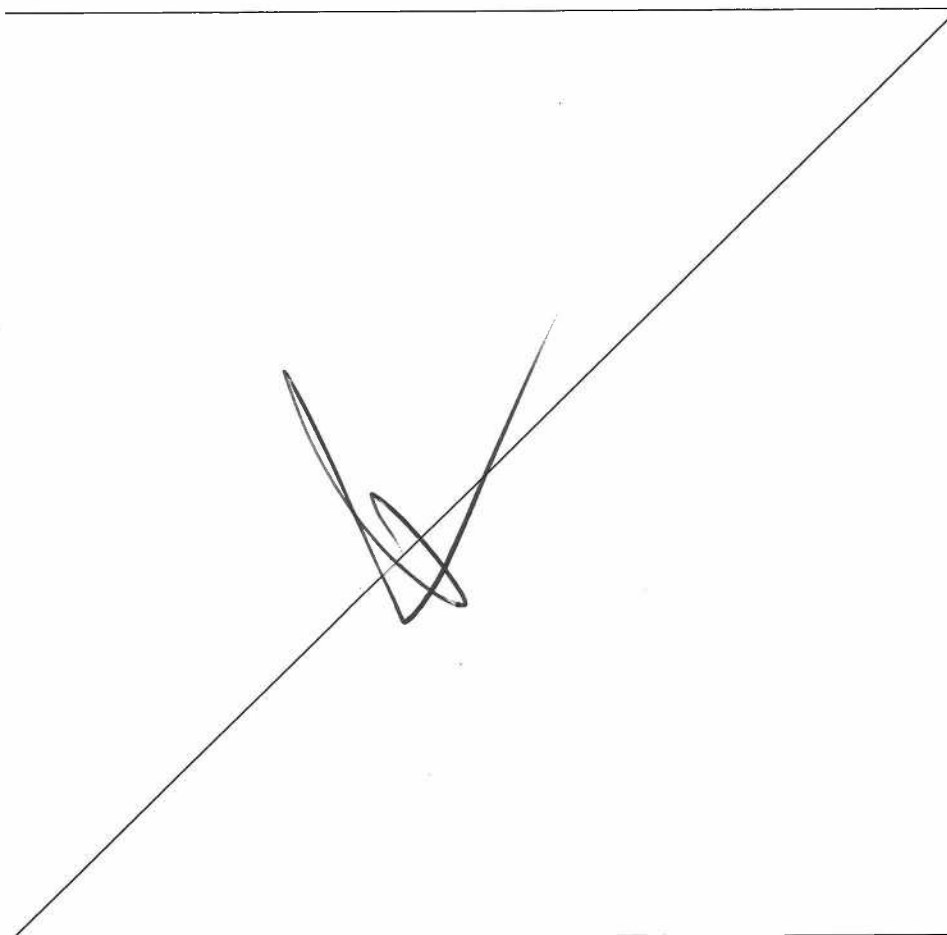
Directeur général et secrétaire-trésorier

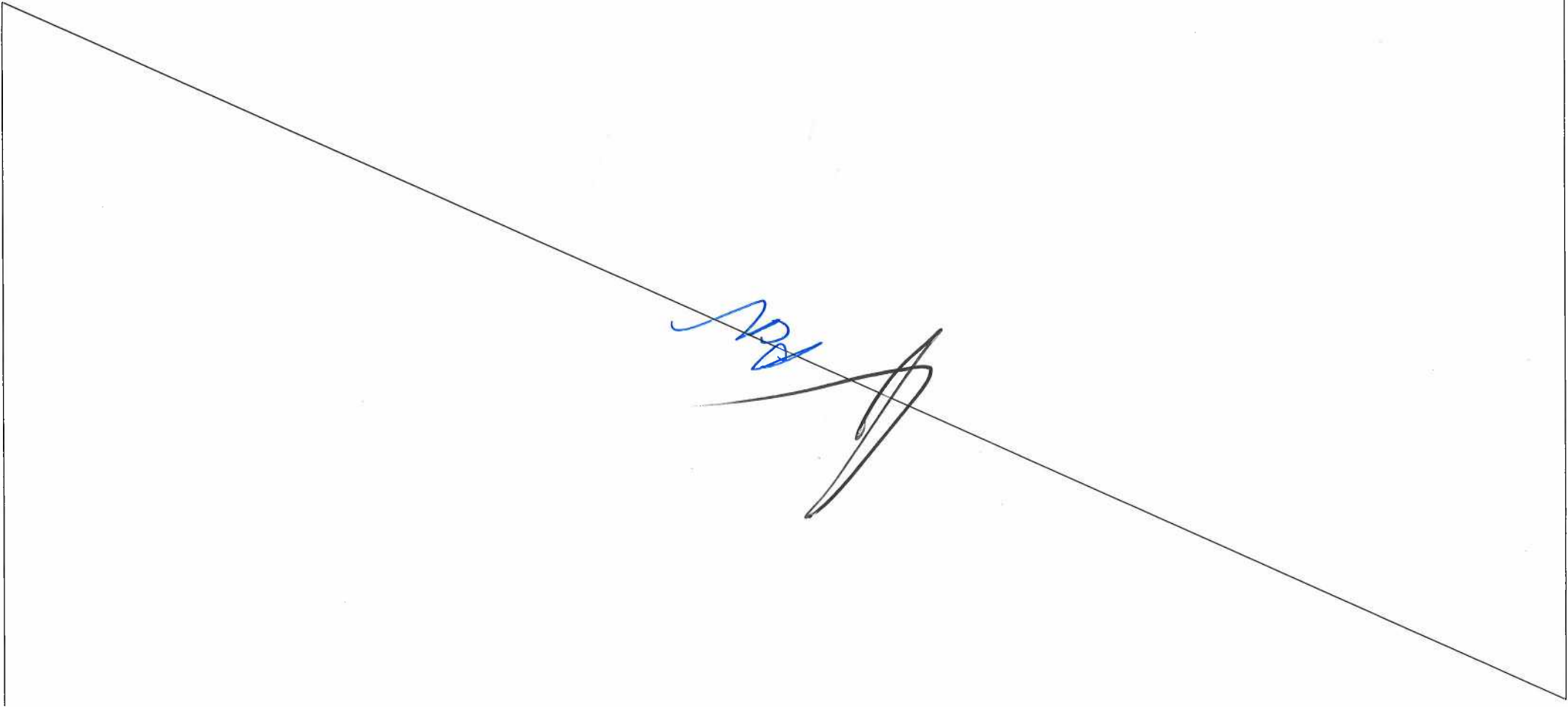
Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

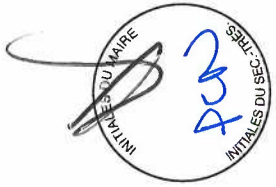
Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée





ADP

[Handwritten signature]



No de résolution
ou annotation